

Procès-verbal de la séance du 26 mai 2021.

Le 26 mai 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle François Mitterrand, sous la Présidence de Monsieur Guillaume MOLIERAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **21 mai 2021**.

Présents : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Christophe VECCHIOLA, Jean-Raymond CRUCIONI, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie AVEZOU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Thomas GASSELING, Iris TRYSTRAM, Pierrick TROUSSELLE, Maxime CHEROUX-VALADIE.

Représentés : Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Magali BULIT procuration à Rolande PITON

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Iris TRYSTRAM ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-026	<u>Amortissement subvention d'équipement : Plan Façade</u>	7-8

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction Budgétaire comptable M14 rend obligatoire l'amortissement de la subvention d'équipement versée dans le cadre du Plan Façade à des personnes de droits privées. La durée d'amortissement ne peut pas dépasser 10 ans. Monsieur le Maire propose d'adopter une durée d'amortissement de 1 an et demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'amortir ce fonds de concours enregistré au compte 280422 sur une durée de 1 an.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-027	<u>Vente concession avec caveau dans le cimetière communal de Villeréal</u>	3-6

Monsieur le Maire, expose que dans le cadre des reprises de concessions dans le cimetière communal de Villeréal, la commune vend des emplacements avec des monuments funéraires édifiés.

Vu l'arrêté n°**2021-007-C** du 24 avril 2021 portant attribution d'une concession n°768 à Monsieur VINCENT Jean-Claude domicilié à Villeréal ;

Considérant la demande de Monsieur VINCENT Jean-Claude désirant acheter le monument funéraire édifié sur la concession n°747 ;

Monsieur le Maire propose :

- la vente du caveau au prix de 1.700€, monument funéraire vendu en l'état et acceptée par la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la vente du caveau au prix de 1.700€, monument funéraire vendu en l'état et acceptée par la famille.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-028	<u>Modification du tableau des effectifs – Suppression d'emploi</u>	4-1-3

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes ou des créations d'emplois.

En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du CDG47 en date du 09/03/2021 et du Comité Technique Complémentaire du 23/03/2021 pour la suppression des emplois suivants :

- Adjoint Technique à temps complet.
- Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps complet

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17/12/2020,

Monsieur le Maire propose :

- La suppression des postes d'Adjoint Technique à temps complet et d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 27/05/2021.
- Le tableau des effectifs suivant:

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1	1	
Adjoint Administratif (mis à disposition Bibliothèque au 17/08/2020)	C	1	1	
TOTAL		6	6	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	3	3	0
Adjoint Technique	C	5	3	0
Adjoint Technique	C	2	2	20h00
Adjoint Technique	C	2	2	25h00
Adjoint Technique	C	1	0	24h00
Adjoint Technique	C	1	1	31h00
TOTAL		14	11	

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés décident à l'unanimité:

- **D'adopter** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 27/05/2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-029	<u>Demande de subvention exceptionnelle : Vacances Nature</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Association Vacances Nature afin de les aider à financer leur projet street'art dans le village et au Boulevard Jeunes.

Monsieur le Maire propose la somme de 500€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par douze voix pour, deux voix contre et une abstention :

- **Acceptent** le versement de cette subvention à l'Association Vacances Nature prévue à l'article 6574 du BP 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-030	<u>Demande de subvention exceptionnelle : Amicale des Artisans et Commerçants</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Amicale des Artisans et Commerçants afin de les aider à financer leur projet découverte sur l'astronomie. Une intervention à l'école élémentaire a eu lieu sur 2 jours ainsi que l'installation sur 3 jours d'un planétarium à la salle François Mitterrand. Il est prévu un festival de l'astronomie d'une soirée à l'hippodrome.

Monsieur le Maire propose la somme de 1800€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Acceptent** le versement de cette subvention à l'Amicale des Artisans et Commerçants prévue à l'article 6574 du BP 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-031	<u>Demande de subvention exceptionnelle : Foyer Rural</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par le Foyer Rural afin de les aider à financer l'achat d'une piste rebondissante pour acrobatie.

Monsieur Le Maire propose de reporter cette délibération dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de reporter cette délibération à un prochain Conseil Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-032	<u>Demande de subvention exceptionnelle : La Gaule Villeréalaïse</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Association La Gaule Villeréalaïse afin de les aider à financer une journée consacrée à l'initiation à la pêche à la truite réservée aux enfants de 4 à 12 ans.

Monsieur le Maire propose la somme de 300€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Acceptent** le versement de cette subvention à l'Association La Gaule Villeréalaïse prévue à l'article 6574 du BP 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-033	<u>Demande de subvention exceptionnelle : Association USEP des écoles de Villeréal</u>	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Association USEP des écoles de Villeréal afin de les aider à financer l'achat d'équipements de la nouvelle salle multi-activités.

Monsieur Le Maire propose de reporter cette délibération dans l'attente d'informations complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de reporter cette délibération à un prochain Conseil Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-034	<u>Création d'un groupement de commandes pour la gestion d'un restaurant collectif avec fabrication, fourniture et livraison de repas</u>	1-1-2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Villeréal et l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Lot et Garonne (EPLEFPA) envisagent la création d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à procédure adaptée ayant pour objet la gestion d'un restaurant collectif au Centre de Formation des Apprentis sur la commune de Villeréal avec la fabrication, la fourniture et la livraison de repas.

Vu l'article 8 du code des marchés publics relatif aux groupements de commandes ;

Considérant qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

Considérant la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs contractants, de signer, notifier et d'exécuter le marché au nom de l'ensemble du groupement ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) du groupement.

Le Conseil Municipal après cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** un groupement de commandes composé de la commune de Villereal et de l'EPLEFPA pour la gestion d'un restaurant collectif avec fabrication, fourniture et livraison de repas,
- **D'approuver** la désignation de l'EPLEFPA comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **D'élire** pour la représenter au sein de la commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :
 - MOLIERAC Guillaume
 - LAURIERE Françoise
- **De désigner** en tant qu'expert :
 - GOURAND Sandrine
- **De désigner** en tant que parent d'élèves :
 - GASSELING Pauline
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.
- **Et dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-035	<u>Création d'un chemin au lieu-dit « Beauséjour » et accès lotissement : Choix des entreprises</u>	1-1-1

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la SCI Résidence de Caillaou / M. Frédéric MARTIN a déposé un projet de construction de 8 maisons à usage locatif aux lieux-dits "Beauséjour-Haut" et "Caillaou-Ouest".

Ce nouveau lotissement doit être desservi par les réseaux ainsi que la voirie.

La Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) et la Ste SASU LB Aménagement ont été consultées concernant la création de la voirie.

La CCBHAP propose un devis de 18.081,44€ HT soit 21.697,73€

La Ste SASU LB Aménagement propose un devis de 8.160,00€ soit 9.792,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de la Ste SASU LB Aménagement,
- **Inscrit** au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimation présentée,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-036	<u>Création bordures et caniveaux 14 Avenue Bernard Palissy</u>	1-1-1

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de créer des bordures et des caniveaux au 14 Avenue Bernard Palissy afin d'éviter l'écoulement des eaux chez un particulier.

La Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) a été consultée.

Elle propose un devis de 1.754 ,64€ TTC soit 2.105,57€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de la CCBHAP pour un montant de 1.754 ,64€ TTC soit 2.105,57€ TTC
- **Inscrit** au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimation présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-037	<u>Réfection complète voirie partie haute rue Saint Pierre : Choix des entreprises</u>	1-1-1

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE expose aux membres de l'assemblée qu'en continuité des travaux de la bastide, la partie haute de la rue Saint Pierre sera totalement aménagée.

Il propose les devis suivants :

- Agence MACOVI 20.535,00€ HT soit 24.642,00€ TTC.
- Antho.T.P 23.616,00€ HT soit 28.339,20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'Agence MACOVI d'un montant de 20.535,00€ HT soit 24.642,00€ TTC.
- **Inscrit** au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimation présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-038	<u>Eau 47 convention technique et financière mise à la côte d'ouvrage d'eau potable et d'assainissement collectif partie haute rue Saint Pierre</u>	8-3

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE fait part aux membres de l'assemblée qu'à l'occasion des travaux d'aménagement de la partie haute de la rue Saint Pierre, il est nécessaire de mettre à la côte les ouvrages situés sur le réseau d'alimentation d'Eau Potable et d'assainissement.

La commune en tant que maître d'ouvrage fera réaliser, dans le cadre du marché, les travaux de mise à la côte.

Une convention technique et financière devra être signée entre la commune et le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot et Garonne (EAU 47).

Le Syndicat EAU47 supportera le coût réel hors taxe des travaux soit 1.815,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de signer la convention technique et financière avec Eau47,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-039	<u>Mise à niveau des regards partie haute rue Saint Pierre</u>	1-1-1

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE signale qu'en continuité des travaux d'aménagement de la partie haute de la rue Saint Pierre il est nécessaire de mettre à la côte les ouvrages situés sur le réseau d'alimentation d'Eau Potable et d'assainissement.

Le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot et Garonne (EAU 47) supportera le cout réel hors taxe des travaux.

L'agence MACOVI propose un devis de 1.815,00€ HT soit 2.178,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'Agence MACOVI d'un montant de 1.815,00€ HT soit 2.178,00€ TTC.
- **Inscrit** au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimation présentée,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-040	<u>Frais de fonctionnement des écoles 2019/2020</u>	8-1-1

Monsieur le Maire, informe les membres de l'assemblée qu'au vu du contexte sanitaire, la réunion menée traditionnellement avec les Maires des communes de résidence des enfants scolarisés à Villeréal n'a pu avoir lieu. Par mail en date du 7 avril 2021, chaque commune a reçu la présentation des frais de fonctionnement afin d'examiner le calcul de la répartition pour l'année 2019/2020.

149 élèves étant présents à la rentrée 2019/2020, la répartition s'élève à 744.57€ par enfant.

Pour l'année 2019/2020, les Maires des communes de résidence ont accepté de verser une participation de 744.57€ par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme** cette participation,
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants sur le budget 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-041	<u>Domofrance : Plan de vente de logements locatifs sociaux</u>	8-5

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'en application de l'article L445-1 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH), Domofrance doit déposer avant le 30/06/2021 auprès des services de l'Etat sa convention d'utilité sociale (CUS) pour la période de 2021-2026, après consultation des personnes publiques associées.

La convention sera conclue avec le Préfet de région dans les 6 mois qui suivent son dépôt, soit avant le 31/12/2021.

Conformément aux textes, cette convention comporte un plan de mise en vente des logements à usage locatif détenus par l'organisme. La signature de la CUS vaudra validation du plan de ventes et dès lors, autorisation de vente des logements qui y sont mentionnés, pour la durée de la convention (2021-2026). L'article L445-1 du CCH prévoit que « l'organisme est tenu de consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités et leurs groupements qui ont accordé un financement ou leurs garanties aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés ». La commune doit émettre son avis dans un délai de deux mois à compter du jour où le Maire a reçu la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable concernant le plan de vente de logements locatifs sociaux
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses.

Les élections départementales et régionales qui se déroulent les 20 et 27 juin prochain, auront lieu à la salle François Mitterrand, avec une mise en place particulière due aux contraintes sanitaires. Le bureau de vote sera tenu par les élus, un planning de permanence a été établi.

Quatre logements Habitalys, pour personnes à mobilité réduite, sont libres à la résidence Montlabour.

Les animations estivales prévues :

Du vendredi 2 au samedi 10 juillet : Festival de Théâtre et expositions de peintures à l'Espace Jean Moulin

Dimanche 4 juillet : Premier Festival d'Astronomie à l'Hippodrome

Tout l'été : Découverte du territoire de la CCBHAP avec le jeu Terra Aventura (application à télécharger)

Samedi 19 juin : Concert occitan sous la Halle

Un logiciel de prises de rendez-vous pour établir et retirer une carte nationale d'identité et/ou un passeport permet désormais aux usagers d'obtenir un créneau horaire directement en ligne.

Jeudi 17 juin : Conseil d'école de la maternelle à 18h.

Mardi 9 juin : Assemblée Générale des Amis du Festival

Vendredi 11 juin : Assemblée Générale de Vacances Nature

La communauté de communes a décidé d'augmenter le nombre de places en crèche.

Samedi 12 juin : Assemblée Générale du foot

La Caisse d'Epargne va installer son agence place du Haut Morvan, elle sera pourvue d'un distributeur automatique.

Madame Marie-Christine Deblache annonce que les marchés des producteurs auront bien lieu tous les lundis soir du 5 juillet au 12 septembre.

Madame Christelle Blavette demande qui à l'entretien des transformateurs au tour de ville ; ils sont couverts d'affiches malpropres.

Monsieur Thomas Gasseling demande si un conseil municipal des jeunes sera organisé. Monsieur le Maire propose de les faire intervenir sur un projet précis plutôt qu'un conseil qui peut être très ennuyeux pour eux.

Monsieur Jean-Raymond Crucioni évoque la problématique des poubelles.

Monsieur le maire rend compte de la réunion qui s'est tenue ce mercredi 26 mai à 18h sur la problématique du stationnement autour de la halle. D'une part les véhicules cachent l'édifice et d'autre part, il y a un risque que ce stationnement endommage ce monument déjà très fragile. Il est nécessaire de concilier tourisme et sécurité. Plusieurs possibilités seront présentées et discutées avec les commerçants du village.

Mercredi 9 juin : Bureau municipal

Mardi 22 juin : Conseil Municipal à 20h à la salle François Mitterrand.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h45.